

Le Code de transparence européen est obligatoire pour tous les fonds durables qui sont ouverts au public en Europe. Il couvre de nombreuses classes d'actifs comme les actions et les obligations. Vous trouverez toutes les informations sur le Code de transparence européen sur [www.eurosif.org](http://www.eurosif.org) et sur [www.forum-ng.org](http://www.forum-ng.org) pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Un document annexe accompagne le Code et facilite le remplissage pour les gestionnaires de fonds. La version actuelle du Code a été validée par la direction d'Eurosif le 19 février 2018.

## Nouveautés

En 2017, le Code a été mis à jour pour mieux refléter l'évolution continue du marché européen des fonds durables. Le Code de transparence a été retravaillé par un groupe de travail d'après les derniers développements dans le secteur au niveau européen et international. Les signataires du Code prennent maintenant en compte les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), de l'article 173 de la Loi française relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et du rapport final du Groupe d'Experts de Haut Niveau (HLEG) sur la finance durable. Les questions qui se réfèrent spécialement à ces recommandations font l'objet d'une note.

## Le Code repose sur deux motivations principales

1. La possibilité de présenter l'approche durable des fonds publics durables aux investisseurs et aux autres parties prenantes de façon claire et comparable.
2. Renforcer les initiatives proactives qui participent au développement et à la promotion des fonds durables en créant un cadre commun pour les approches de «bonnes pratiques» dans le domaine de la transparence.

## Principes directeurs

Les signataires du Code doivent être transparents, honnêtes et publier des informations exactes, pertinentes et actualisées afin de permettre aux parties prenantes, au grand public et plus particulièrement

aux investisseurs de comprendre les stratégies ESG d'un fonds et leur mise en œuvre.

## Les signataires du Code de transparence s'engagent sur les principes suivants:


- Respecter l'ordre des questions et la terminologie employée.
- Apporter des réponses claires et instructives. En principe, les informations nécessaires (instruments et méthodes) doivent être présentées de la manière la plus détaillée possible.
- Les fonds doivent présenter les données dans la monnaie utilisée également pour l'établissement d'autres rapports.
- Expliquer les raisons empêchant de répondre à certaines questions. Les signataires doivent systématiquement noter si et d'ici quand ils pourront y répondre.
- Les réponses doivent être actualisées au moins une fois par an et porter la date de la dernière actualisation.
- Le Code de transparence rempli doit être facilement accessible sur le site Internet du Fonds, de la société de fonds ou du gestionnaire de fonds. Dans tous les cas, les signataires doivent indiquer où les informations demandées par le Code sont disponibles.
- Les réponses aux questions relèvent de l'unique responsabilité des signataires et ils doivent le préciser.

## Déclaration de Raiffeisen Suisse société coopérative

Les placements durables constituent un élément essentiel du positionnement stratégique et de la démarche de Raiffeisen Suisse société coopérative. Depuis 2001, nous proposons des placements durables et saluons la mise en place du code européen de transparence pour les fonds durables.

Ceci est notre treizième déclaration pour le respect du Code de transparence. Elle est valable pour la période du 01.10.2019 au 30.09.2020. Notre déclaration complète sur le Code européen de transparence

1 ESG est une abréviation pour environnement, social et bonne gestion d'entreprise - en anglais: Social, Environment, Governance.



pour les fonds durables se trouve ci-dessous et sera également publiée sur notre site internet.

**Conformité au code européen de transparence**

Raiffeisen Suisse société coopérative s'engage à respecter la transparence. Nous sommes convaincus que nous garantissons toute la transparence possible dans le cadre actuel des réglementations et de la situation concurrentielle.

**Ou au cas où une réponse ne pourrait pas être apportée:**

Raiffeisen Suisse société coopérative respecte toutes les recommandations du Code européen de transparence pour les fonds durables.

Date 01.10.2019

## Définition de différentes stratégies durables de placement par Eurosif<sup>2</sup>

**Fonds thématiques durables:** Investissement dans des thèmes ou des actifs en lien avec la promotion de la durabilité et ayant un rapport avec les critères ESG.

**Best-in-Class:** Stratégie de placement qui sélectionne les meilleures entreprises au sein d'un secteur, d'une catégorie ou d'une classe d'après les critères ESG.

**Examen normatif:** Vérification des investissements et de leur conformité avec certaines normes et conventions internationales comme par exemple le Pacte mondial, les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE ou la convention de l'OIT.

**Exclusions:** Cette approche exclue systématiquement de l'univers des investissements certains investisse-

ments ou certaines classes d'investissement comme des entreprises, des secteurs et des pays lorsqu'ils ne répondent pas à des critères spécifiques.

**Intégration ESG:** Inclusion explicite de critères ou de risques ESG dans l'analyse financière traditionnelle.

**Engagement et droit de vote:** Dialogue durable avec l'entreprise et utilisation du droit de vote d'actionnaire en assemblée générale pour influencer la politique de l'entreprise au niveau des critères ESG.

**Investissement à impact:** Investissements dans des entreprises, des organisations ou des fonds avec l'objectif de générer un impact environnemental et social positif en plus de revenus financiers.

---

<sup>2</sup> Les placements durables et responsables sont des stratégies de placement qui prennent en considération et/ou intègrent les stratégies et les critères ESG dans la recherche, l'analyse et le processus de sélection du portefeuille d'investissement. Cela combine l'analyse financière traditionnelle et l'engagement / les activités avec une évaluation des facteurs ESG. L'objectif est de garantir des rendements à long terme aux investisseurs et une plus-value à la société dans la mesure où les entreprises agissent de façon plus durable. Réf. Eurosif 2016

Définition FNG: Un placement durable est une désignation générale pour un investissement durable, responsable, éthique, social, écologique et pour tous les autres processus de placement qui intègre les critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans leur analyse financière. Cela implique également une politique de placement écrite explicite intégrant les critères ESG.

## **Sommaire du Code de transparence – ou catégories du Code**

1. Liste des fonds saisis avec le Code
2. Informations générales sur la société de fonds
3. Informations générales sur les fonds IRS pour lesquels le code est rempli
4. Le processus d'investissement
5. Contrôle ESG
6. Mesure de l'efficacité et rapport ESG

## 1. Liste des fonds saisis avec le Code

### Nom du/des fonds:

1. Raiffeisen Futura Swiss Franc Bond
2. Raiffeisen Futura Global Bond

### Le cœur de la stratégie de placement

(merci de sélectionner un maximum de 2 stratégies)

- Best-in-Class
- Engagement & droit de vote
- Intégration ESG
- Exclusions
- Investissement à impact
- Examen normatif
  - mène à des exclusions
  - mène à des analyses de gestion du risque / un engagement
- Fonds thématiques durables

### Catégories d'actifs

#### Gestion passive

- Investissement passif – Indice de référence principal: Spécifier l'indice de suivi
- Investissement passif – Indice de référence ESG/SRI : Spécifier l'indice de suivi

#### Gestion active

- Actions dans la zone euro
- Actions dans un pays de l'UE
- Actions internationales
- Obligations et autres titres de créance en euros Obligations internationales et autres titres de créance
- Dépôts bancaires / marché monétaire
- Dépôts bancaires / marché monétaire (à court terme)
- Fonds structurés

### Exclusions, conventions et normes

- Armes controversées
- Alcool
- Tabac
- Armes
- Nucléaire
- Violations des droits de l'homme
- Violations des droits du travail
- Jeux de hasard
- Pornographie
- Expérimentation animale
- Minéraux liés à des conflits
- Biodiversité
- Déforestation
- Charbon
- Génie génétique
- Autres exclusions (veuillez préciser)
- Pacte mondial
- Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes fondamentales du travail de l'OIT
- Autres normes (veuillez préciser)

### Capital du fonds au 30 sept. 2019

Raiffeisen Futura Swiss Franc Bond: CHF 566 mio  
Raiffeisen Futura Global Bond: CHF 756 mio

### Autre Cachet

- Label français IRS
- Label français TEEC
- Label français CIES
- Label Luxflag
- Garantie FNG
- Label environnemental autrichien
- Autres (veuillez préciser)

### Liens vers les documents importants

[KIID](#)  
[Prospectus](#)  
[Rapports annuels / semestriels](#)  
[Rapports de gestion Raiffeisen Suisse](#)

## 2. Informations générales sur la société de fonds

### 2.1. Quel est le nom de la société de fonds qui gère le fonds pour lequel ce Code s'applique?

#### Administration du fonds

Vontobel Fonds Services SA  
Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich, Suisse  
Téléphone +41 58 283 99 50, Fax +41 58 283 99 66

#### Gérant de fortune

Vontobel Asset Management SA  
Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich, Suisse  
Téléphone +41 58 283 99 50, Fax +41 58 283 99 51

#### Distributeur et interlocuteur

Raiffeisen Suisse société coopérative  
Raiffeisenplatz, 9001 St-Gall, Suisse  
Urs Dütschler, Responsable produits Fonds de placement, téléphone +41 71 225 94 36,  
www.raiffeisen.ch, e-mail: fonds@raiffeisen.ch

### 2.2. Quel est le track record et quels principes suit la société de fonds pour intégrer l'IRS dans son processus de placement?

Depuis déjà 2001, Raiffeisen a lancé quatre fonds durables sous le label Futura afin d'offrir à ses clients la possibilité de placer leur capital de manière durable. La gamme a été élargie en 2006 avec le lancement ciblé de Raiffeisen Pension Invest Futura Balanced (à l'époque encore: Pension Invest Futura 50) et la conversion de ce qui était un fonds conventionnel vers le Raiffeisen Pension Invest Futura Yield. Les deux fonds sont spécifiquement conçus pour la prévoyance vieillesse privée.

En 2014, le Raiffeisen Futura Immo Fonds a été lancé. Depuis 2018, les investisseurs peuvent confier à Raiffeisen des mandats de gestion de fortune qui, comme les fonds Futura, sont gérés sur la base des critères ESG.

Raiffeisen dispose d'une carte stratégique CSR. Elle n'est pas accessible au public.

### 2.3. Comment l'entreprise a-t-elle défini et formalisé son processus d'investissement durable?

Les fonds Raiffeisen Futura sont gérés sur la base d'un processus d'investissement durable par notre partenaire Vontobel Asset Management. Les informations détaillées à ce sujet se trouvent dans le document «Investissements durables».

### 2.4. De quelle manière l'entreprise comprend / prend en compte les risques et les opportunités ESG – aussi ceux en rapport avec le changement climatique?<sup>3</sup>

Raiffeisen a conscience que le changement climatique anthropogène constitue un risque immédiat pour l'environnement et la société – et ainsi un danger (indirect) pour l'économie et notre chaîne de création de valeur.

Les opportunités pour Raiffeisen correspondent aux deux stratégies applicables face au changement climatique (mitigation = protection du climat et adaptation = ajustement). Les innovations technologiques des clients entreprises que nous finançons, le financement des mesures énergétiques de nos clients hypothécaires et les stratégies de placement durables en sont des exemples.

### 2.5. Combien de collaborateurs sont impliqués dans le processus d'investissement durable au sein de la société de fonds?

Lors de la première étape du processus d'investissement durable, l'agence indépendante de notation Inrate ([www.inrate.com](http://www.inrate.com)) définit l'univers de placement des fonds durables Futura de Raiffeisen. L'équipe d'analystes de Inrate comprend 17 personnes. De plus, des analystes Inrate de partenaires extérieurs sont disponibles.

Lors de la deuxième étape, des titres de l'univers de placement sont sélectionnés pour le fonds par Vontobel Asset Management. Au total, 10 analystes financiers et gestionnaires de portefeuille ainsi que 6 experts IRS se chargent de cette tâche.

<sup>3</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV et aux recommandations de la TCFD (Paragraphe Risques et opportunités)

## 2.6. A quelles initiatives d'IR la société de fonds prend-elle part?

### Initiatives générales

- ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility
- EFAMA RI WG
- High-Level Expert Group on Sustainable Finance de la Commission européenne
- ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility
- National Asset Manager Association (RI Group)
- PRI - Principles For Responsible Investment
- SIFs - Sustainable Investment Forum
- Autres (veuillez préciser): Swiss Sustainable Investment

### Initiatives environnement et protection du climat

- CDP – Carbon Disclosure Project (veuillez spécifier carbone, forêt, eau, etc.)
- Climate Bond Initiative
- Green Bond Principles
- IIGCC – Institutional Investors Group on Climate Change
- Montreal Carbon pledge
- Paris Pledge for Action
- Portfolio Decarbonization Coalition
- Autres (veuillez préciser)

### Initiatives sociales

- Access to Medicine Foundation
- Access to Nutrition Foundation
- Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh
- Autres (veuillez préciser)

### Initiatives de gouvernance

- ICGN – International Corporate Governance Network
- Autres (veuillez préciser)

## 2.7. Quelle est la somme totale des valeurs patrimoniales gérées de manière durable et responsable (AuM)?

Au 30 septembre 2019, la somme totale s'élève à 7,9 milliards de francs suisses.

Liste des fonds durables:

[www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-privés/placer/telechargements/placements-durables.html](http://www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-privés/placer/telechargements/placements-durables.html)

## 3. Informations générales sur les fonds IRS pour lesquels le Code est rempli

### 3.1. Que veulent accomplir ces fonds à travers la prise en compte des stratégies et des critères ESG?

L'objectif des fonds Futura est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans les actions d'entreprises qui optimisent continuellement leurs procédés et leurs produits et/ou services avec une approche économique durable tout en présentant un niveau élevé en comparaison sectorielle. Les procédés, produits et services qui sont considérés comme particulièrement critiques du point de vue de la durabilité (comme par exemple l'armement ou le nucléaire) sont par principe exclus des investissements.

### 3.2. Quelles ressources internes et externes sont utilisées pour mener la recherche ESG?

L'univers de placement des fonds durables Futura de Raiffeisen est examiné et évalué par l'agence de notation indépendante Inrate ([www.inrate.com](http://www.inrate.com)) sur la base des principes et des critères définis au point 3.3. Par ailleurs, des analystes Inrate de partenaires extérieurs se tiennent à disposition.

### 3.3. Quels principes et stratégies ESG sont appliqués?

Inrate adopte une approche «Best in service» indépendante qui couvre tous les secteurs. Les entreprises répondant aux mêmes besoins sont comparées entre elles dans un même secteur de service. La confrontation directe de différentes réponses technologiques pour un même besoin permet de déterminer la solution la plus durable et la plus efficace à long terme. Ainsi, dans le secteur de l'énergie par exemple, on compare des entreprises qui s'appuient sur des sources d'énergie fossiles, telles que le pétrole ou le gaz, à d'autres spécialisées dans les énergies renouvelables et qui exploitent le vent, le soleil, l'eau ou les marées. Il ressort de cette comparaison que les formes d'énergie renouvelables obtiennent de bien meilleurs résultats d'un point de vue écologique. Par rapport aux procédés qui définissent les meilleures entreprises dans un même secteur d'activité, «Best in service» va plus loin et valorise les changements de structure allant dans le sens d'une approche économique durable.

### Rating écologique

Analyse de l'impact écologique sur l'ensemble du cycle de vie en fonction des critères suivants:

- intensité en CO<sub>2</sub> des produits et services sur tout leur cycle de vie
- autres nuisances pour l'environnement au cours du cycle de vie
- développement écologique des produits
- propriétés écologiques des produits
- lignes directrices en matière d'environnement
- système de management environnemental
- approvisionnement écologique
- consommation d'énergie et d'eau
- émissions dans l'air, le sol et l'eau
- mise au rebut et recyclage

### Rating social

Analyse des relations avec les différents groupes concernés sur la base des critères suivants:

Conditions de travail:

- charte du personnel
- santé et sécurité sur le lieu de travail
- formation et perfectionnement
- liberté dans l'organisation et codécision
- égalité des chances
- standards sociaux dans le processus d'acquisition

Gestion d'entreprise:

- transparence du rapport de durabilité
- composition du conseil d'administration
- transparence en matière de rémunération du conseil d'administration et de la direction

Société:

- lignes directrices dans le domaine des droits de l'homme
- effets des produits sur les consommateurs et sur les tiers
- libéralité et action d'utilité publique
- code de conduite éthique



### Evaluation éthique

Les entreprises ayant les activités, produits ou services suivants qui sont non acceptables d'un point de vue éthique sont exclues de l'univers de placement.

- énergie nucléaire (à partir d'un seuil de revenu de 5%)
- génie génétique dans l'agriculture
- génie génétique médical controversé
- armement
- soutien de régimes non démocratiques
- blanchiment d'argent
- corruption
- pratiques anticoncurrentielles graves
- non respect des droits du travail fondamentaux
- travail des enfants ou travail forcé
- indemnisation insuffisante des populations locales / piratage biologique
- alcool, tabac, pornographie, jeux de hasard (à partir d'un seuil de revenu de 5%)

### 3.4. Quels sont les principes et critères retenus pour le fonds en rapport avec le changement climatique? <sup>4</sup>

L'évaluation de l'intensité en CO<sub>2</sub> des produits et services sur tout leur cycle de vie fait partie de la notation écologique. cf. point 3.3.

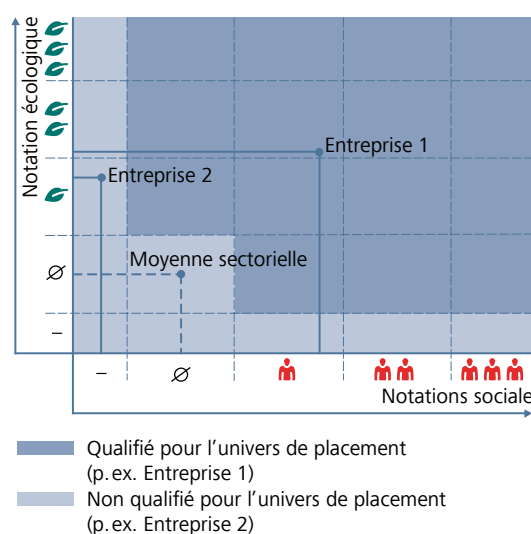
### 3.5. Comment décrivez-vous votre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (comment se constitue l'univers de placement, quel est le système de notation etc.)?

L'approche de recherche de Inrate s'est constamment développée et adaptée au fil des 20 dernières années. L'approche est enrichie, non seulement par l'expérience et le savoir-faire mais aussi par les partenaires internationaux. Les paramètres ESG sont régulièrement revus au niveau de leur pertinence et de leur signification. De plus, le processus de recherche est étroitement suivi par un conseil d'experts indépendant. Il assure que le produit final réponde aux plus hautes exigences en matière de neutralité et aux normes les plus élevées en usage dans la branche.

Inrate a intégré l'environnement, le social et la gouvernance dans les aspects de durabilité du processus de recherche. À cet égard, Inrate se concentre sur les directives de l'entreprise, les consignes de la direction, les faits publiés et surveille la réalisation des processus, des produits et des services. Chaque secteur et chaque entreprise est confronté à des opportunités et à des risques spécifiques. Inrate a donc une vision sectorielle lorsqu'il s'agit d'évaluer comment une société gère les risques de durabilité et si elle utilise les opportunités IRS qui s'offrent à elle.

La notation sociale et la notation écologique sont attribuées au terme d'évaluations séparées. Pour que la notation globale soit positive et que la société soit admise dans l'univers de placement, l'un de ces deux ratings doit être au moins égal et l'autre supérieur au moins 5 % à la moyenne du domaine de prestations. De surcroît, aucune société n'a le droit d'enfreindre les critères d'appréciation éthique sous peine d'exclusion.

#### Résultat de la notation



Les informations détaillées concernant les critères et les processus se trouvent dans le document «Placements durables».

<sup>4</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV, cf paragraphes 3 et 4 de l'article D.533-16-11, Chapitre III du code monétaire et financier français:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

### **3.6. A quelle fréquence l'évaluation ESG des émetteurs est-elle vérifiée? Comment les controverses sont-elles gérées?**

Un conseil d'experts indépendant se réunissant plusieurs fois par an contrôle la méthode d'analyse et entreprend les modifications nécessaires au besoin. Il est compétent en matière de définition des normes pour l'univers standard Inrate et accomplit cette tâche dans le cadre du mandat que lui a confié le Conseil d'administration.

Le conseil d'experts, sur la base des propositions de l'équipe d'analyse de durabilité, définit notamment les éléments de la méthode de notation suivants:

- a) **Secteurs de services** et délimitation par rapport à l'approche sectorielle classique.
- b) **Critères d'exclusion** et leur application dans les cas critiques
- c) Critères d'acceptation dans l'univers standard Inrate
- d) **Valeurs-seuil** déterminantes pour l'acceptation dans l'univers standard Inrate (indices de référence sectoriels)

Pour certaines situations particulières, le conseil d'experts peut décider sur la base des arguments complémentaires au rapport de notation de l'acceptation ou non d'une société dans l'univers standard Inrate, par exemple lorsque les méthodes pratiquées n'ont pas permis de répertorier une société à sa juste valeur. Si une société ayant d'abord obtenu une appréciation positive reçoit ensuite une appréciation négative lors de la révision ou mise à jour suivante, l'asset manager est obligé de vendre le titre dans les trois mois.

La composition du conseil d'experts est disponible sur la page Internet de Inrate:

[www.inrate.com/fr/f0185000176.html](http://www.inrate.com/fr/f0185000176.html).

## 4. Le processus d'investissement

### 4.1. Comment les stratégies et les critères ESG sont-ils pris en compte lors de la définition de l'univers de placement?

Pour l'asset management, seuls des titres ayant obtenu une note de durabilité positive par Inrate et ayant été acceptés dans leur univers de placement sont disponibles. L'univers analysé comprend environ 2'200 entreprises, dont 1'050 évaluées comme «Best in service». Environ 950 entreprises restent encore dans l'univers de placement après application des critères d'exclusion.

### 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte lors de la définition de l'univers de placement?

L'évaluation de l'intensité en CO<sub>2</sub> des produits et services sur tout leur cycle de vie fait partie de la notation écologique. cf. point 3.3. Grâce à l'approche Best in service, les entreprises dont l'évaluation affiche un impact profond ont tendance à être exclues.

### 4.3. Comment sont évalués les émetteurs qui font partie du portefeuille mais pour lesquels il n'existe pas d'analyse ESG (sans fonds d'investissement)?

La part des émetteurs n'ayant pas fait l'objet d'une analyse ESG ne doit pas dépasser 10% du portefeuille.

### 4.4. Un changement concernant l'évaluation ESG ou le processus d'investissement a-t-il eu lieu au cours des 12 derniers mois?

Non.

### 4.5. Une partie du / des fonds a-t-il été investi dans des entreprises non notées qui poursuivent des objectifs sociaux ambitieux (Impact Investing)?

Non.

### 4.6. Les fonds participent-ils à des prêts sur titres?

Non.

### 4.7. Les fonds utilisent-ils des dérivés?

La direction du fonds a le droit d'utiliser des dérivés. L'utilisation de dérivés ne peut toutefois pas constituer une dérogation aux objectifs de placement ou modifier le caractère de placement du fonds à compartiments et cela même dans des conditions de marché exceptionnelles. Lors de l'évaluation du risque, l'approche Commitment II est appliquée. Les dérivés constituent une partie de la stratégie de placement et ne sont pas uniquement utilisés pour couvrir des positions de placement.

### 4.8. Les fonds investissent-ils dans des fonds d'investissement?

Les fonds ne peuvent investir qu'un maximum de 10% de leurs actifs dans d'autres fonds d'investissement.

Les fonds n'investissent dans d'autres fonds d'investissement que lorsque ces fonds d'investissement font partie de l'univers de placement d'Inrate (cf point 2.5). Lorsqu'un fonds d'investissement ne fait pas partie de l'univers de placement, il fait partie du taux des investissements non ESG qui est limité à 10% (cf point 4.3).

## 5. Contrôle ESG

### 5.1. Quelles procédures internes et externes sont appliquées pour garantir que le portefeuille remplit les critères ESG définis au paragraphe 4 de ce Code? <sup>5</sup>

cf. point 3.6.







Le respect de ces critères est vérifié au moins une fois par an par des révisions internes et externes (Ernst & Young AG).

<sup>5</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV

## 6. Mesure de l'efficacité et rapport ESG

### 6.1. Comment la qualité ESG du fonds est-elle évaluée?

En principe, seuls les titres d'entreprises ayant une notation environnementale ou sociale supérieure à la moyenne entrent dans le portefeuille. Selon le degré de relation à la moyenne du secteur de service, la perspective écologique et la perspective sociale, l'entreprise est placée dans une catégorie parmi trois catégories et reçoit en conséquence un, deux ou trois symboles:

Relation à la moyenne du secteur de service...	Rating environnemental	Rating social
...de plus de 60%		
...entre 30% et 60%		
...entre 5% et 30%		

Pour une notation de durabilité positive (condition pour l'investissabilité), les entreprises ont besoin d'au moins un symbole. Six symboles maximum peuvent être attribués.

La qualité ESG du fonds se mesure donc avec la répartition (pondérée d'après le capital) du nombre de symboles attribués aux entreprises. Elle est publiée dans des factsheets mensuelles.

### 6.2. Quels indicateurs sont utilisés pour l'évaluation ESG des fonds? <sup>6</sup>

Les symboles se basent sur les critères détaillés au point 3.3.

### 6.3. Comment les investisseurs sont-ils informés de la gestion de la durabilité du fonds?

Les investisseurs ont différentes sources d'information à leur disposition sur internet:

Un aperçu sur l'ensemble de l'offre des placements durables chez Raiffeisen ainsi que des informations détaillées sur l'approche durable et les processus de placement des fonds Futura sont disponibles sur [www.raiffeisen.ch/durabilite](http://www.raiffeisen.ch/durabilite).

Tous les documents juridiquement obligatoires comme le prospectus du fonds et le rapport semestriel et annuel (y compris la composition détaillée du portefeuille), les fiches produits, les factsheets et les KIIDs (Key Investor Information Documents) sont disponibles sur: [www.raiffeisen.ch/f/fonds](http://www.raiffeisen.ch/f/fonds)

Lien vers l'investissement durable:  
[www.raiffeisen.ch/durabilite](http://www.raiffeisen.ch/durabilite)

Lien vers la gestion CSR:  
[www.raiffeisen.ch/f/csr](http://www.raiffeisen.ch/f/csr)

Plus d'informations sur notre partenaire pour l'analyse de durabilité sur: [www.inrate.com](http://www.inrate.com)

Plus d'informations sur notre partenaire pour l'asset management sur:  
[www.vontobel.com/fr-ch/asset-management/](http://www.vontobel.com/fr-ch/asset-management/)

Plus d'informations sur notre partenaire pour l'exercice du droit de vote concernant les actions suisses sur:  
<https://ethosfund.ch/fr/prestations-et-services/exercice-droits-vote>

### 6.4. Le prestataire du fonds publie-t-il les résultats de son exercice du droit de vote et de sa politique d'engagement? <sup>7</sup>

Les recommandations de vote qui sont normalement suivies sont en permanence accessibles sur le site in-

<sup>6</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV

<sup>7</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV et aux recommandations faites par le Groupe d'Experts de Haut Niveau (HLEG) sur la gouvernance

ternet de notre partenaire:

<https://ethosfund.ch/fr/prestations-et-services/exercice-droits-vote>

### **EUROSIF ET LES SIF (SUSTAINABLE INVESTMENT FORUMS) NATIONAUX S'ENGAGENT SUR LES POINTS SUIVANTS:**

- Eurosif est responsable de la gestion et de la publication du Code de transparence.
- Le Forum Nachhaltige Geldanlagen (FNG) e.V. est l'interlocuteur central pour l'Allemagne, l'Autriche, le Liechtenstein et la Suisse.
- Eurosif und le FNG publient les réponses au Code de transparence sur leurs sites internet.
- En coopération avec le FNG, Eurosif distribue un «logo de transparence» aux fonds qui ont suivi le Code et envoyé une réponse appropriée. Le logo peut être utilisé à des fins publicitaires si les instructions du manuel de spécification du logo sont respectées et que le Code est à jour. Le Code doit être mis à jour tous les ans.
- Eurosif s'engage à régulièrement réviser le Code. Le processus est pensé de manière ouverte et inclusive.

### **EUROSIF**

Eurosif – abréviation de European Sustainable and Responsible Investment Forum – est un regroupement européen qui s'est donné comme mission de promouvoir la durabilité sur les marchés financiers européens. Eurosif fonctionne en tant que partenariat des différents SIF (Sustainable Investment Forum) nationaux européens avec le soutien et la participation de ses membres. Les membres couvrent tous les domaines de la chaîne de création de valeur du secteur de la finance durable. D'autres membres viennent de pays où il n'y a pas de SIF.

Les investisseurs institutionnels sont aussi représentés que les asset managers, les gérants de fortune, les agences de recherche en durabilité, les instituts scientifiques et les organisations non gouvernementales. A travers ses membres, Eurosif représente un patrimoine d'environ un billion d'euros. Toutes les organisations européennes qui se dédient aux placements durables peuvent devenir membre Eurosif.

Eurosif est reconnu en tant que voix importante dans le secteur des investissements durables et responsables. Les politiques publiques, la recherche et la mise en place de plateformes pour promouvoir les bonnes pratiques dans le secteur des placements durables font partie de ses activités. Plus d'informations sur [www.eurosif.org](http://www.eurosif.org).

Les SIF (Sustainable Investment Forums) nationaux suivants existent actuellement:

- Dansif, Danemark
- Finsif, Finlande
- Forum Nachhaltige Geldanlagen \*(FNG) e.V., Allemagne, Autriche, Liechtenstein et Suisse
- Forum per la Finanza Sostenibile\* (FFS) Italie
- Forum pour l'Investissement Responsable\* (FIR), France
- Norsif, Norvège
- Spainsif\*, Espagne
- Swesif\*, Suède
- UK Sustainable Investment and Finance Association\* (UKSIF), Grande-Bretagne
- VBDO (Vereniging van Beleggers voor Duurzame Ontwikkeling), Pays-Bas

\*Membre d'Eurosif

Vous pouvez joindre Eurosif au +32 2 743-2947 ou par e-mail à l'adresse [contact@eurosif.org](mailto:contact@eurosif.org).

Eurosif A.I.S.B.L.  
Avenue Adolphe Lacomblé 59  
1030, Schaerbeek

## **FNG**

Le Forum Nachhaltige Geldanlagen (FNG), l'association professionnelle pour les placements durables en Allemagne, en Autriche, au Liechtenstein et en Suisse représente plus de 190 membres qui se mobilisent pour plus de durabilité dans le secteur financier. Parmi ces membres se trouvent des banques, des sociétés de placement du capital, des agences de notation, des conseillers financiers et des organisations scientifiques. Le FNG promeut le dialogue et l'échange d'informations entre l'économie, la science et la politique et s'engage depuis 2001 pour un meilleur cadre juridique et politique pour l'investissement durable. Le FNG attribue le logo de transparence pour les fonds publics durables, publie le profil de durabilité FNG et la matrice FNG. Il est membre fondateur du forum européen de l'investissement responsable Eurosif.

Vous pouvez joindre le Forum Nachhaltige Geldanlagen au +49 (0)30 264 70.544 ou à l'adresse [office@forum-ng.org](mailto:office@forum-ng.org)  
Forum Nachhaltige Geldanlagen e.V.  
Motzstr. 3 SF  
D-10777 Berlin

Plus d'informations sur Eurosif et sur le Code de transparence européen sur [www.eurosif.org](http://www.eurosif.org) et sur [www.forum-ng.org](http://www.forum-ng.org).

Clause de non responsabilité – Eurosif n'assume aucune responsabilité légale ou non pour les fautes, les informations incomplètes ou trompeuses, fournies par les signataires dans leur position sur le Code européen de transparence pour les fonds publics durables. Eurosif n'offre pas de conseil financier et ne soutient pas de placement, d'organisation ou d'individu spécifique. Merci de prendre en compte le disclaimer sur [www.forum-ng.org/de/impressum.html](http://www.forum-ng.org/de/impressum.html).